

**Groupes d'Animation de Quartier  
GAQ Ouest - 18 Mai 2017****Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2016
2. Optimisation de l'éclairage public
3. Suivi des demandes des précédents GAQ
4. Actualités de la ville et du quartier
5. Questions diverses

**Participants**

18 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 8 ayant élargé : M. COUROUSSE Jean-Paul, M. FERRE Marcel, M. HUDHOMME René, M. LABARRE Yvon, Mme LEBEAUPIN Sandrine, Mme MANDIGOUT Annick, M. RENAUDIN Paul, M. VIOLAIN Joseph.  
Participants excusés : M. CHEDMAIL Patrick, M. PAGES Éric.

2 élus de La Chapelle-sur-Erdre en charge de la coordination des GAQ : Jean-Noël LEBOSSE (coordonnateur du quartier Ouest et élu à l'Environnement, l'Agriculture et la Transition Écologique), Claude LEFORT (Adjoint à la Démocratie Participative).

1 autre élu de la Chapelle-sur-Erdre : Erwan BOUVAIS, conseiller municipal.

2 représentants techniques de la collectivité : Patrick BELLAY (Réfèrent proximité du pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Dany JOLY ( Responsable Éclairage public – Nantes Métropole), Sofia BELHAMITI (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

**Relevé de discussions**

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Jean-Noël LEBOSSE invite l'ensemble de l'équipe d'animation du GAQ à se présenter, et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à [agenda21@lachellesurerdre.fr](mailto:agenda21@lachellesurerdre.fr).

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative  
Rue Jean Jaurès  
44240 La Chapelle-sur-Erdre  
02 51 81 87 16  
[agenda21@lachellesurerdre.fr](mailto:agenda21@lachellesurerdre.fr)

Mme BELHAMITI précise qu'une rencontre citoyenne de quartier a été organisée en décembre et a permis aux élus d'échanger avec les habitants de la Gergaudière et de la Rouaudière sur des questions relatives au quartier.

## **Compte-rendu de Mai 2016**

Les participants valident le précédent compte-rendu du GAQ de Mai 2016, aucune remarque n'ayant été formulée.

Les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, dans les bureaux des impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale.

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Dix fiches ont été remplies lors du dernier GAQ. Trois sujets ont été évoqués dans ces fiches :

- proposition d'avancer la réunion à 20h : cette proposition avait été étudiée et un sondage auprès des participants n'avaient pas permis de retenir ce nouvel horaire
- déploiement de la fibre optique : le déploiement est toujours en cours, le calendrier précis n'est pas encore connu mais Orange s'est engagé à déployer la fibre sur toute la commune d'ici 2020 (voir article dans le dernier magazine municipal - n°123 Avril-Mai, page 8)
- Plan Local d'Urbanisme métropolitain : un atelier citoyen sur la phase réglementaire aura lieu au mois de juin, les invitations seront prochainement envoyées.

Nous vous invitons vivement à remplir les fiches évaluation en fin de séance, car elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

## **Optimisation de l'éclairage public**

M. JOLY, expert en éclairage public à Nantes Métropole présente la stratégie et les chiffres clés en matière d'éclairage public, sur la Métropole et sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Il rappelle que l'éclairage public est une compétence exercée par Nantes Métropole depuis 2001 (avant cette date, les communes géraient elle-même leur éclairage). M. JOLY explique ensuite comment fonctionne l'éclairage public, de l'armoire de commande au candélabre.

A la Chapelle-sur-Erdre, on dénombre plus de 3 000 candélabres, représentant une dépense d'environ 145 000 € par an. La technique d'éclairage évolue, et tend à privilégier des solutions moins gourmandes en énergie comme le Sodium Haute Pression (84% du parc) ou encore la LED (6% du parc). Ainsi, la puissance moyenne par point lumineux décroît au fil du renouvellement des candélabres.

M.JOLY explique ensuite le concept de « pollution lumineuse », introduit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La pollution lumineuse correspond au halo de lumière qui ne permet pas d'observer le ciel nocturne (étoiles notamment). Les luminaires de type « boules » éclairent en effet à 35% le ciel et à 30% le sol. En ajoutant un optique réfléchissant à ces luminaires, 60% de la lumière utile est redirigée vers le bas.

Les travaux de rénovation permettent de revoir les luminaires en place et d'opérer à des modifications des candélabres ou remise aux normes des armoires électriques. En 2016, 69 luminaires ont été rénovés à la Chapelle-sur-Erdre, pour un coût de 54 000€, et les travaux de remise aux normes des armoires de commande ont mobilisé un budget de 40 000€. Seul 3% du patrimoine peut être rénové chaque année. Il faudrait environ 30 ans pour reprendre tout le patrimoine à ce rythme.

Pour optimiser l'éclairage public, il est possible d'agir sur la puissance installée ou sur le temps de fonctionnement (4 100 heures de nuit par an). Cette action d'optimisation s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial et plusieurs communes dont la Chapelle-sur-Erdre ont déjà mis en place des extinctions de l'éclairage au cœur de la nuit. Avec l'engagement de 14 communes de la métropole, on observe une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30% et une économie financière qui oscille entre 10 et 20% en fonction des communes (la part abonnement du contrat restant une charge fixe). Au final, ce sont 60 tonnes de CO2 qui ont été évitées grâce à cette action.

Les coupures existantes à la Chapelle-sur-Erdre permettent de distinguer 3 zones :

- Dans le centre-ville et sur les axes principaux : pas de coupure nocturne – spécificité du lotissement de la Source, une baisse de l'intensité lumineuse est en place depuis l'aménagement du quartier,
- Dans le quartier de Gesvrine : coupure de 3h00 à 05h30,
- Dans le reste de la commune : coupure de 00h à 05h30.

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre vous propose aujourd'hui de participer à un exercice, visant à noter vos observations relatives à l'éclairage au cœur de la nuit, les dysfonctionnements éventuels, et discuter des réductions ou harmonisations de coupure d'éclairage au cœur de la nuit.

Mme BELHAMITI rappelle que les habitants peuvent signaler à tout moment des dysfonctionnements d'un candélabre en appelant le pôle Erdre et Cens ou la Ville, à l'aide du numéro de candélabre inscrit sur une petite plaque à hauteur d'homme. Ces demandes sont enregistrées dans le logiciel Oasis de traitement des demandes d'intervention et sont traitées rapidement (5 jours maximum pour la panne d'un seul candélabre, et 24h pour une panne concernant une rue). Les pannes peuvent également être enregistrées via l'application « Nantes dans ma poche » disponible sur iPhone et Android.

*Suite au travail sur tables réalisé en séance, une restitution sera proposée afin d'expliquer quelles modifications sont envisageables.*

## ***Suivi des demandes précédentes***

### Chemin de Forge – point sur la situation

Ce dossier revient à chaque séance, et aurait dû être réglé dans les années 80. M. LEBOSSÉ explique qu'à l'époque, l'accès au chemin de Forge se faisait par le bas. Ce chemin était un chemin de servitude, et appartient aux propriétés situées de part et d'autre du chemin. L'assainissement collectif passe sous ce chemin. La liste des propriétés et propriétaires a été dressée. Une rencontre a eu lieu avec les riverains pour la régularisation du chemin. Sur les 8 propriétaires concernés, la moitié ont été contactés. Les frais de géomètre éventuels seront pris en charge par Nantes Métropole et la Ville. M. LEBOSSÉ est satisfait de constater que ce dossier avance.

### Aménagement du carrefour du Gray

M. LEBOSSÉ indique que depuis janvier 2017, Nantes Métropole a récupéré la gestion de l'ensemble des voies départementales. Ceci facilitera les aménagements sur les départementales, et permet dès à présent au pôle d'étudier un aménagement qui sera présenté lors d'un prochain GAQ du quartier Ouest. Des premières esquisses (aménagement d'un passage piéton) ont été étudiées mais pour Claude LEFORT, il est important de discuter avec la commune de Treillières d'un aménagement plus complet répondant à l'ensemble des problèmes soulevés.

M. VIOLAIN évoque une autre difficulté : les piétons qui arrivent de la Gergaudière en direction du Gray se retrouvent face à un poteau électrique. Il pense qu'il faudrait élargir le trottoir dans l'angle afin de faciliter la circulation piétonne au niveau du carrefour.

Il ajoute que les circulations piétonnes ont été améliorées entre le passage piéton et le Gray, mais la configuration du terrain s'est dégradée. De plus, de nouvelles constructions sont prévues au sud de la voie, il y aura de plus en plus de piétons à circuler. Il pense que l'aménagement devra permettre d'améliorer les circulations tout en faisant baisser la vitesse entre le Gray et le champ de l'Alouette.

### Vitesses entre la Gergaudière et le Gray

Dans le quartier de la Gergaudière, des comptages de vitesse ont été effectués à plusieurs endroits. Les résultats de ces comptages sont visibles sur le support en annexe. Les principales conclusions qu'il est possible de déduire sont les suivantes :

- la vitesse est élevée à l'entrée du Pont de Forges : l'aménagement d'une écluse avait été envisagée et sera revue,
- il est nécessaire de conserver la limitation à 50 km/heure entre le carrefour de la Gergaudière et la chicane de la Rouaudière, à l'exception des zones à 30 km/h (chicanes et plateau ralentisseur)
- la limitation à 70 km/h passerait à 50 km/h jusqu'au Gray et la Parellais

M. VIOLAIN remarque que pour les automobilistes venant de la Gergaudière et arrivant au Gray, lorsque ceux-ci tournent à gauche ou à droite, il n'y a pas de rappel de limitation de la vitesse à 50 km/h. M. LEBOSSÉ explique que le principe est de conserver la limitation à 50 km/h en dehors des aménagements. M. VIOLAIN demande l'ajout d'un panneau « 50 - rappel » à la place du panneau « 70 »

au niveau du Gray.

#### Pont de la Rouaudière

Le Pont de la Rouaudière est situé dans une courbe et le croisement des véhicules y est contraint et particulièrement dangereux. La visibilité limitée avait amené les services du pôle à ajouter des balises permettant de renforcer la signalisation du virage.

Les habitants trouvent que les balises apportent une meilleure visibilité du virage.

Il avait été évoqué la mise en place d'une écluse mais la position dans un virage n'est pas idéale. M. VIOLAIN prend l'exemple de l'écluse située au niveau du pont de Massigné, et trouve le fonctionnement intéressant. M. BELLAY indique que les vitesses ne sont pas excessives si on observe les résultats des comptages. M. VIOLAIN propose qu'un marquage au sol soit ajouté pour matérialiser un passage étroit (bus/car et voitures ne peuvent s'y croiser). M. LEBOSSÉ approuve cette proposition.

#### Retour sur les travaux réalisés et présentation des travaux prévus - 2016-2017

En octobre 2016, la chaussée et les accotements ont été rénovés rue de la Rouaudière. En dehors de ces travaux, il n'y a pas de projet en cours.

#### Ville apaisée : point d'étape sur le déploiement et calendrier

M. BELLAY rappelle l'historique de la démarche de Ville apaisée menée en concertation avec les habitants lors des GAQ. Les années précédentes, un travail de diagnostic a été mené avec les habitants pour définir les zones à basculer à 30km/h et les points noirs de circulation. Le centre-ville est la 1ère zone apaisée mise en place, et sera suivie du quartier Mozart-Bouffay avec des travaux au mois de mai-juin. Sur le centre-ville, la spécificité est de n'avoir uniquement des modifications de signalisation, avec du marquage au sol « Zone 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville. Sur le quartier Mozart-Bouffay, les aménagements vont de plus être complétés par un plateau au droit de la rue de la Hautière et l'instauration d'une nouvelle zone 30 aux abords de l'école de Mazaire, ce qui devrait permettre une baisse significative de la vitesse en arrivant sur le rond-point des Noieries.

Actuellement, un travail est en cours sur le quartier de Gesvrine avec des études sur le second semestre 2017, pour des travaux qui seront présentés en GAQ Sud et réalisés en 2018. M. BELLAY précise que le quartier des Perrières, lors de son aménagement, a déjà fait l'objet d'études pour établir des zones 30 (en dehors de l'avenue du Plessis et des Perrières, les axes principaux).

Une habitante demande si le projet de Ville apaisée permet de travailler aussi sur le partage des circulations. Au niveau de la Bitaudais ou le long de la départementale, il est difficile de circuler à pied ou à vélo. Mme BELHAMITI répond que le plan communal de déplacements doux permet d'identifier les aménagements les plus structurants (ex : piste cyclable entre le centre-ville et la route de Nantes). La route d'Orvault jusqu'à Mazaire a été identifiée, des négociations ont eu lieu dans le cadre de l'aménagement foncier, mais l'emprise foncière nécessaire à un aménagement n'est pas dégagée.

La Ville apaisée s'applique en centre-ville et dans les zones de lotissements pour établir des zones limitées à 30 km/h, la départementale n'est donc pas concernée.

### ***Actualités de la ville et du quartier***

#### Présentation du projet Hautière - Mazaire

M. BELLAY présente les grands principes d'aménagement de la rue de la Hautière. Cet aménagement prend en compte plusieurs aspects :

- l'optimisation du stationnement : avec le maintien du nombre de places et l'instauration d'un système de dépose-minute
- l'aménagement du parking dédié aux enseignants
- l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière, qui complétera celui aménagé à l'entrée de l'avenue Mozart,
- l'aménagement d'un plateau devant l'école,
- l'aménagement d'une voie verte, partagée entre vélos et piétons,
- la création d'une esplanade paysagée à l'entrée de l'école,
- la préfiguration d'un espace dédié au jeu.

M. LEFORT précise que le budget global alloué à cet aménagement est de 600 000€. La Ville mobilise une enveloppe de 100 000€. Les travaux auront lieu sur une période de 6 mois environ à compter de la rentrée. Un habitant réagit et demande s'il n'y aura pas plus d'embouteillages. Mme BELHAMITI répond que ce projet fait suite à un travail long de concertation avec les parents d'élèves, les différents usagers

et riverains de la Hautière. Ce projet amènera des évolutions en terme de circulation piétonne et cyclable et de fonctionnement du site.

Mme LEBEAUPIN trouve gênant le fonctionnement de dépose-minute devant l'école, qui risque d'amener une accumulation de véhicules. Elle n'est pas sûre que cet aménagement influera sur le nombre de voitures. Sinon l'aménagement est satisfaisant. M. LEFORT explique qu'il sera important d'observer le fonctionnement de cet aménagement. De plus, des aménagements complémentaires seront également réalisés, ce qui va permettre d'apaiser les circulations sur ce secteur.

#### Aménagement foncier

M. LEBOSSE rappelle que le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de réorganiser le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concerne 1 100 comptes de propriétés et touche 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. A terme, ce projet permettra d'assurer un meilleur entretien et une valorisation du foncier agricole disponible à la Chapelle-sur-Erdre.

La phase des travaux connexes va démarré prochainement, avec l'aménagement des accès aux parcelles ainsi qu'une vingtaine de kilomètres de chemins. Cette année, environ la moitié des accès aux parcelles seront aménagés, les travaux connexes étant installés sur 3 ans. Les travaux comprennent l'aménagement des accès aux parcelles, le busage, la recomposition du maillage bocager (avec plantation de haies avant arrachage). L'ensemble de ces étapes font l'objet d'un contrôle par un cabinet environnemental. Le maillage de haies sera reconstitué à hauteur de 106%. Une communication sur les travaux sera diffusée. Le quartier de la Bitaudais est concerné, les travaux sont prévus à l'automne. Le budget global de ces travaux est de 600 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

#### Aménagement de la zone activité de Ragon

Des travaux sont actuellement en cours en face de la zone d'activité de Ragon sur la commune de Treillières. Un permis d'aménager a été délivré à la CCEG en septembre 2016 pour réaliser un aménagement tertiaire et commercial de 7 ha au nord du parc de Ragon existant. Le permis d'aménager est consultable en mairie de Treillières.

Le futur parc d'activité a vocation à accueillir un Décathlon en partie Est (îlot E - 2.8 ha) et des locaux à usage tertiaire sur les îlots A, B, C et D (voir plan). Un giratoire d'accès a été réalisé sur la RD 75 pour desservir le parc. Les travaux de viabilisation de la partie interne ont démarré mi avril et doivent se poursuivre jusqu'à l'automne 2017. Le permis de construire de Décathlon est en cours d'instruction ; sauf recours, les travaux doivent démarrer à l'automne pour une ouverture à l'été 2018.

### **Questions diverses**

Mme LEBEAUPIN demande si un renfort des transports en commun est prévu entre la zone Ragon et le centre-ville de la commune. M. LEFORT répond que cela n'est pas prévu. Mme LEBEAUPIN se demande comment font les lycéens pour se rendre au lycée Nicolas Appert. De plus, il est impossible de descendre à pied entre le champ de l'Alouette et la Bitaudais. M. LEBOSSE rappelle que malgré les négociations foncières menées dans le cadre de l'aménagement foncier, aucune solution n'est possible aujourd'hui. Les discussions avec les propriétaires se poursuivent mais aujourd'hui l'aménagement n'est pas finançable. M. VIOLAIN explique qu'un chemin existe entre la Bitaudais et la route d'Orvault mais il débouche sur le virage. De plus, il semble que l'exploitation Biotifull ne souhaitait pas que l'on traverse leur exploitation.

Une habitante demande comment les informations sur les travaux sont diffusées. Mme BELHAMITI répond qu'en ce qui concerne les travaux de voirie ou sur l'espace public, les informations sont publiées dans le magazine municipal, et l'ensemble des riverains reçoivent un courrier. De plus, les GAQ sont des lieux de discussion autour des aménagements et de retour sur les travaux réalisés.

Un habitant demande s'il est possible de faire un retour sur le fonctionnement de la station d'épuration Bitaudais/Forge. M. LEBOSSE propose que cela soit organisé dans le cadre d'une prochaine Rencontre Citoyenne de Quartier.

*La séance est levée à 22h30.*